

# Résolution sur la situation à la frontière ukrainienne et dans les territoires de l'Ukraine occupés par la Russie

2021/3010(RSP) - 16/12/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 548 voix pour, 69 contre et 54 abstentions, une résolution sur la situation à la frontière ukrainienne et dans les territoires ukrainiens occupés par la Russie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et ECR.

Dans le contexte d'une crise à la frontière entre l'UE et la Biélorussie, la Russie n'a cessé d'accroître sa présence militaire le long des frontières de l'Ukraine, avec un total actuel d'environ 100.000 soldats, et dans les zones de Donetsk et de Louhansk de l'Ukraine qui sont actuellement occupées par les forces soutenues par la Russie, et a considérablement augmenté l'ampleur de ses activités militaires en Crimée occupée, ainsi que dans le bassin de la mer Noire. Les récents mouvements de troupes russes près de la frontière ukrainienne se sont accompagnés d'un renforcement des campagnes d'ingérence et de désinformation menées par les mandataires et les médias russes dans l'UE, en Ukraine et en Russie même.

La résolution souligne que les renforcements militaires russes s'inscrivent dans **une stratégie plus large, qui comprend également des éléments de guerre hybride**, menée par la Russie contre l'Union européenne et ses partenaires de même sensibilité. Elle réaffirme que la Russie combine divers types de menaces, telles que les menaces militaires, numériques, énergétiques ou la désinformation, en profitant du système ouvert de l'UE pour l'affaiblir. Le Parlement estime que l'UE doit être consciente de ses propres vulnérabilités et de celles de ses partenaires dans le voisinage, et renforcer sa résilience pour être en mesure de contrer efficacement toute attaque hybride et améliorer la coopération avec ses partenaires.

Le Parlement soutient **l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine** à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Il a réitéré son soutien ferme à la politique de l'UE de **non-reconnaissance de l'annexion illégale de la République autonome de Crimée** et de la ville de Sébastopol. L'implication directe et indirecte de la Russie dans le conflit armé dans l'est de l'Ukraine, ainsi que les violations persistantes des droits de l'homme perpétrées dans ces territoires et en Crimée annexée sont condamnées par le Parlement.

La résolution souligne l'inquiétude que suscite la **poursuite de la militarisation de la mer d'Azov, de la mer Noire et de la région de la mer Baltique**, en particulier la militarisation du district de Kaliningrad et de la Crimée illégalement occupée, y compris le développement par la Russie de capacités de déni d'accès et d'interdiction de zone, qui implique l'utilisation de nouveaux systèmes anti-aériens S-400, ainsi qu'un renforcement sans précédent des forces conventionnelles et des préparatifs pour un éventuel déploiement d'armes nucléaires.

Le Parlement :

- demande instamment à la Russie de **retirer immédiatement et complètement ses forces militaires**, de cesser sa menace contre l'intégrité territoriale de l'Ukraine, de mettre fin à toutes les mesures qui aggravent encore le conflit et de désamorcer les tensions;

- appelle la Russie à **s'engager de manière constructive dans le format dit de Normandie** (réunissant des représentants de l'Allemagne, de la Russie, de l'Ukraine et de la France) pour tenter de résoudre la guerre dans le Donbass et dans le groupe de contact trilatéral, ainsi qu'à mettre en œuvre ses obligations internationales, notamment en vertu des accords de Minsk et de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer;

- souligne qu'en cas d'attaque russe contre l'Ukraine, la première action immédiate de l'UE devrait être d'annuler toutes les possibilités de voyage et de **retirer l'exemption de visa** pour les détenteurs de passeports diplomatiques russes, à l'exception des diplomates accrédités;

- exige que l'UE prenne des mesures urgentes et crédibles pour **réduire sa dépendance à l'égard des importations d'énergie russe** et demande que l'UE fasse preuve d'une plus grande solidarité énergétique avec l'Ukraine en renforçant l'interconnexion des infrastructures énergétiques;

- demande instamment aux institutions de l'UE et à tous les États membres de veiller à ce que le gazoduc **Nord Stream 2** ne soit pas mis en service, qu'il réponde ou non, à un moment donné, aux dispositions de la directive européenne sur le gaz;

- souligne la nécessité d'arrêter la construction des centrales nucléaires controversées construites par Rosatom;

- réaffirme son soutien à l'enquête internationale sur les circonstances de la chute tragique du **vol MH17 de Malaysian Airlines**, qui pourrait constituer un crime de guerre, et à la traduction en justice des personnes responsables.

L'UE et les partenaires européens sont invités à discuter des **plans à long terme pour la sécurité européenne** en vue de faire face conjointement aux futures menaces militaires sur le continent. Le Parlement se dit préoccupé par la détérioration continue des piliers fondamentaux de la sécurité internationale et de l'architecture de contrôle des armements, qui ont fait l'objet de manipulations et de violations répétées par la Russie.

Enfin, le Parlement soutient les autorités ukrainiennes dans leurs efforts pour réformer le pays conformément aux dispositions de l'accord d'association et de la zone de libre-échange approfondi et complet. Les institutions de l'UE sont invitées à maintenir **une perspective crédible à long terme pour l'adhésion de l'Ukraine à l'UE**, comme pour tout État européen. De tels efforts sont nécessaires pour accroître la résilience de l'Ukraine et pour contrer plus efficacement l'agression russe actuelle et future.